

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-036

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT

ETUDE NATURE EN VILLE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DITE
ÉTUDE CEREMA : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME, L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE ET LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vue la liste des sites labellisés Natura 2000 – FR7200661 - Vallée de l'Isle de Périgueux jusqu'à sa confluence avec la Dordogne à Libourne,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluence », déployé depuis 2016,

La Ville a contractualisé un partenariat avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement la mobilité et l'Aménagement) pour réaliser une étude stratégique de lutte contre le changement climatique, de végétalisation de l'espace urbain, de création d'îlots de fraîcheur et de désimperméabilisation des sols.

Cette étude dont la convention a été signée en janvier 2021, d'un appel à plusieurs cofinanceurs potentiels : l'Agence de l'Eau Région Nouvelle Aquitaine.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

ELABORATION D'UN PLAN "NATURE EN VILLE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE"						
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL						
DEPENSES € HT			RECETTES		Tx	
volet 1	Cartographies des îlots de chaleur	16 488 €	CEREMA	50% du total	89 998 €	50,00%
volet 2	Déclinaison trames vertes et bleues	32 976 €	ADEME		25 000 €	13,89%
volet 3	Stratégie de désimperméabilisation	36 755 €	Région Nouvelle Aquitaine	sur volets 2 et 4	10 000 €	5,56%
volet 4	Déclinaison outil SESAME	36 755 €	Agence de l'eau Adour Garonne	50% du volet 3	18 378 €	10,21%
volet 5	Sensibilisation et communication	20 267 €				
volet 6	Accompagnement site démonstrateur	36 755 €	Ville de Libourne (autofinancement)		36 621 €	20,35%
	TOTAL	179 996 €		TOTAL	179 996 €	100,00%

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 mars 2021,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel
- à solliciter un soutien financier auprès de l'Ademe, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne
 29 mars 2021
 Le Maire,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne